



Rapport d'orientation budgétaire 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022



Une situation économique marquée par l'inflation

Crise énergétique

- Niveau des prix de l'électricité et du gaz inédits
- Impact direct sur les coûts des collectivités (consommation électrique et chauffage urbain)

Ralentissement de la croissance

- prévisions de croissance pour la France 2023 de 0,8% au mieux
- reprise dès 2024 avec des prévisions de croissance à 1,80%

Retour de l'inflation

- niveau d'inflation atteint 6,2% en France fin 2022
- conséquences sur les dépenses de la collectivité
- Et également sur les recettes en raison de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales.

Hausse des taux

- les taux directeurs ont été relevés
- conditions de recours à l'emprunt moins favorables que précédemment

Projet de loi de finances pour 2023

Pacte de confiance

- objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement en lien avec le taux d'inflation prévisionnel pour 2023 (3,8%)
- En cas de non respect de l'objectif, conclusion d'un pacte de confiance
- Sanctions prévues en cas de non respect sous la forme de pénalités

Filets de sécurité 2022 et 2023

- dotation de compensation des charges liées au point d'indice, à l'énergie et à l'alimentation
- Selon des critères d'éligibilité : l'éligibilité de la ville sera vérifiée au regard du compte administratif 2022
- pas de recettes associées budgétées à ce stade

Réforme des indicateurs fiscaux

- Modification du mode de calcul du potentiel fiscal, indicateur de la richesse fiscale potentielle des collectivités
- élargi à des ressources telles que les droits de mutation, dynamiques pour la Ville de Clichy.
- Mécanisme de lissage des impacts : les conséquences sur les dotations et contributions seront peu significatives dans l'immédiat.

Projet de loi de finances pour 2023

❑ Les dotations et le soutien à l'investissement local

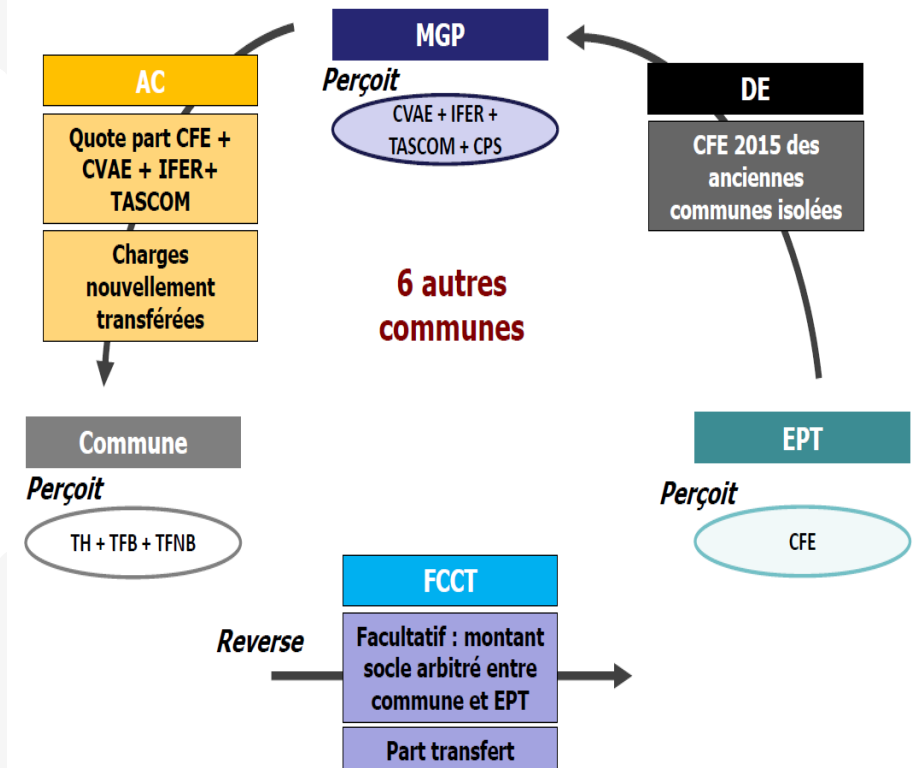
- Dotations stables en 2023 (0,6 M€ Dotation forfaitaire 1 M€ DSU)
- En investissement, création d'un nouveau fonds d'accélération de la transition énergétique « fonds vert », les services de la ville sont mobilisés pour identifier les projets qui pourraient être éligibles.

❑ Le financement de la métropole du Grand Paris

- Le projet de transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la MGP est reporté de deux ans.
- Les EPT conservent la dynamique de la CFE.

❑ Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2023

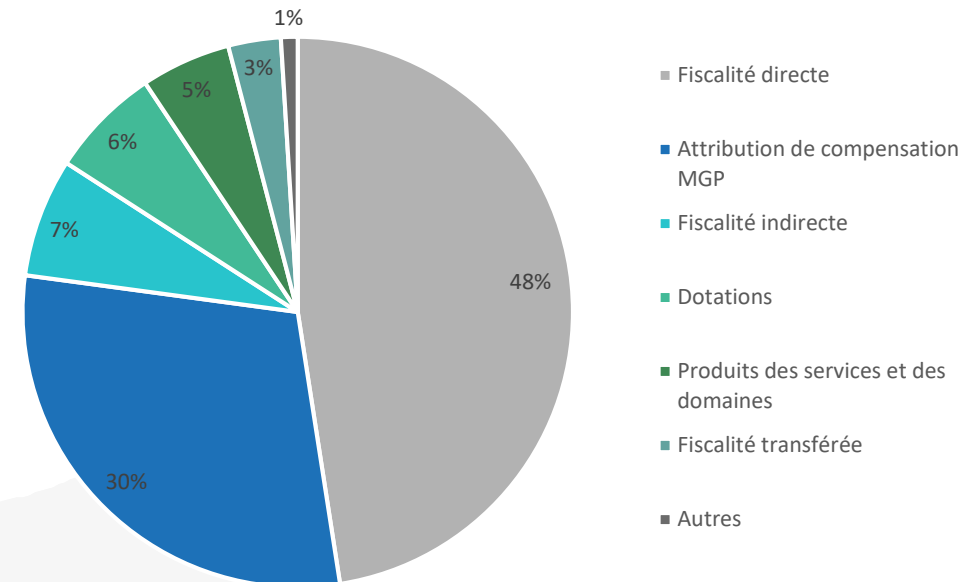
- Le PLF 2023 prévoit la revalorisation des valeurs locatives foncières en fonction de l'inflation (5,8% pour 2023)
- L'amendement déposé en vue de plafonner cette revalorisation n'a pas été retenu par le gouvernement dans son projet de budget.



Les recettes de gestion courante à Clichy

Des recettes de fonctionnement estimée à 137 M€ en 2023 :

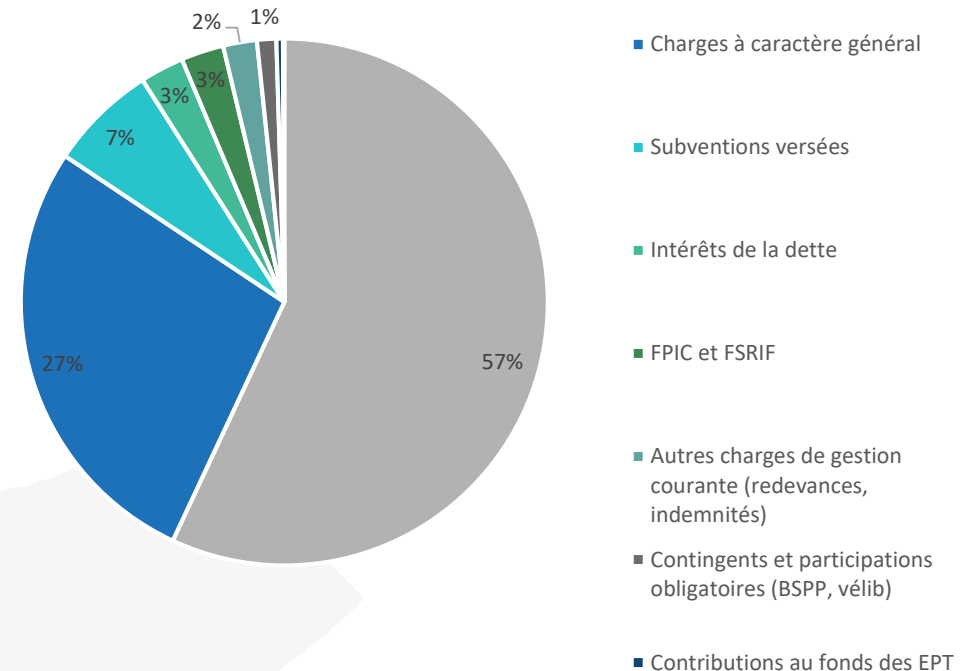
- dont 65 M€ fiscalité directe locale en augmentation du fait de la revalorisation forfaitaire des bases suivant l'inflation;
- Dont 40,5 M€ d'attribution de compensation de la métropole;
- Dont 9,5 M€ de fiscalité indirecte (droits de mutations, redevance balayage, taxe de séjour, droits de place marchés, etc.)
- Dont 9 M€ de dotations (Etat et participation CAF ou département)
- Dont 7 M€ de produits des services et des domaine (redevances scolaires et périscolaires, voirie, etc.)



Les dépenses de gestion courante

Des dépenses de fonctionnement estimée à 124 M€

- Dont 70,5 M€ de charges de personnel
- 34 M€ de charges à caractère général (fournitures, fluides, prestations)
- 10 M€ pour les subventions et contributions obligatoires (Associations, CCAS, SIVU Co.Cli.co, Brigade des sapeurs pompiers, contribution au fond des EPT...)
- 3,2 M€ pour les fonds de péréquation (nationale et francilienne)
- 3,5 M€ pour les intérêts de la dette

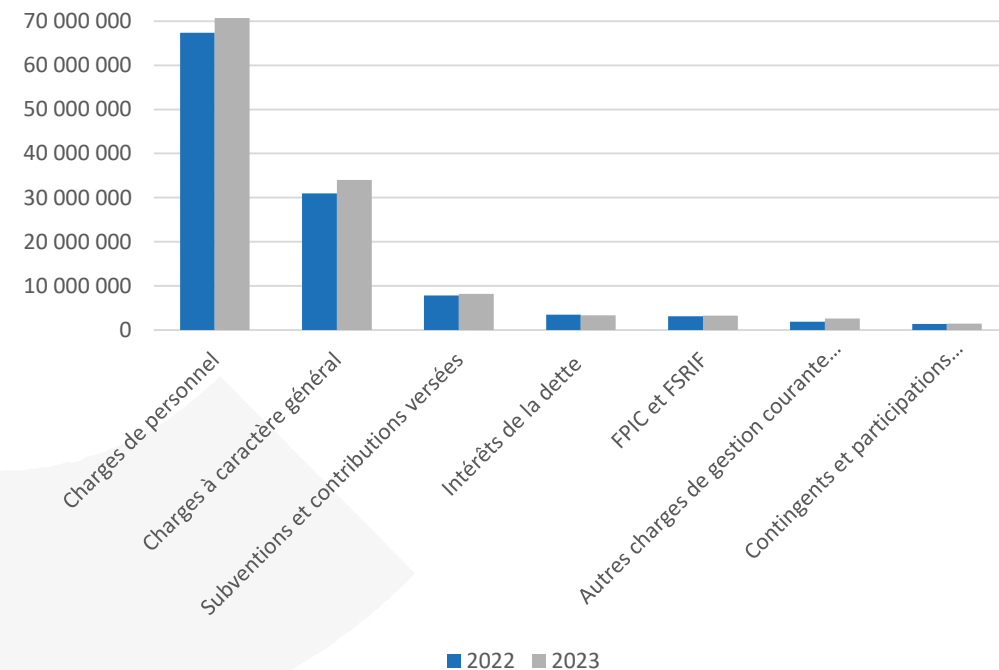


Les dépenses de gestion courante en augmentation

Les prévisions 2023 relatives aux dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport aux prévisions 2022 en raison :

- d'une augmentation des charges de personnel notamment en raison des effets en année pleine de la revalorisation du point d'indice, des effets GVT et des recrutements menés
- d'une augmentation sur les charges à caractère général tirées par le coûts de l'Énergie

Evolution des dépenses de fonctionnement par poste budgétaire



L'autofinancement

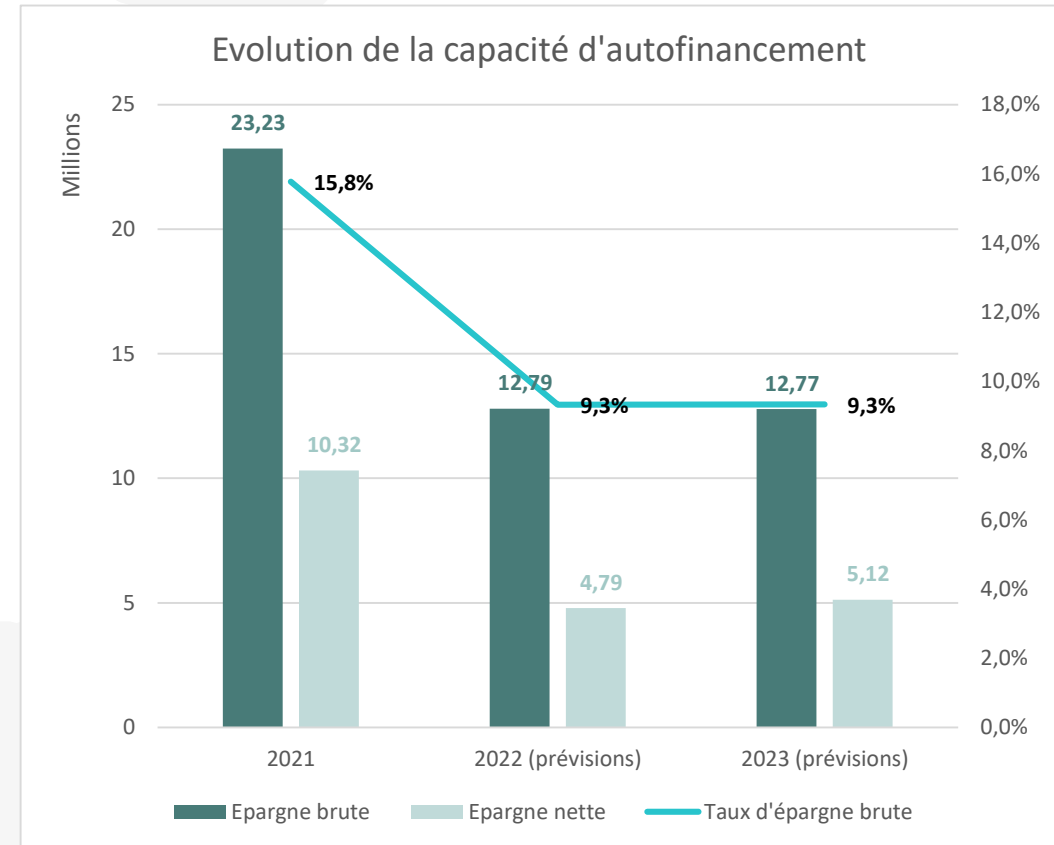
L'épargne brute a atteint en 2021 un niveau élevé de 23 M€.

Les prévisions 2022 prévoient un niveau d'épargne de 13 M€.

La diminution s'explique par :

- une dotation aux provisions (7M€)
- l'augmentation des dépenses courantes plus rapide que celle des recettes courantes (impact 3 M€)

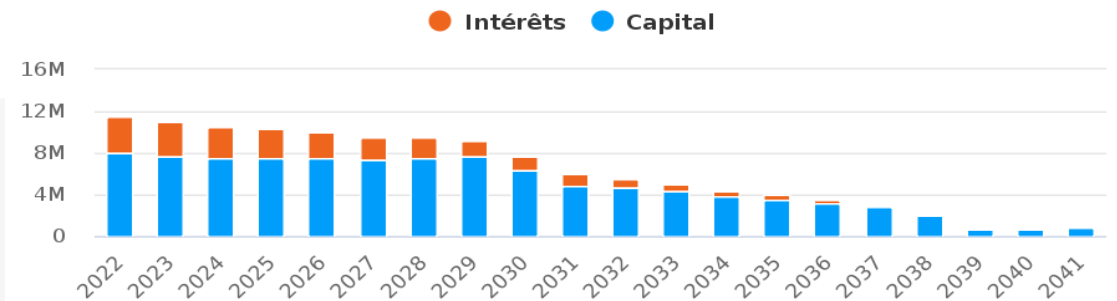
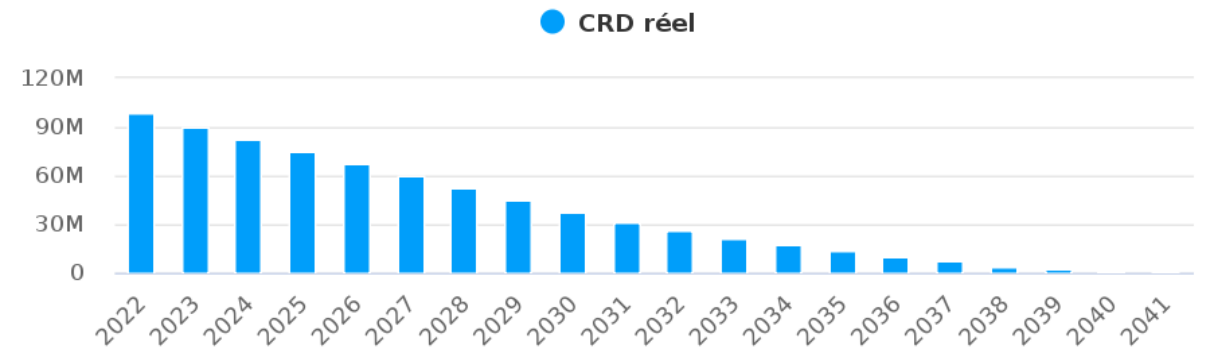
Les prévisions 2023 prévoient un maintien de l'Épargne à un niveau de 13 M€ soit près de 10% de taux d'Épargne, niveau satisfaisant.



La poursuite du désendettement

Pas de nouveaux emprunts

- Le désendettement de la ville se poursuit à un rythme de près de 8 M€ / an
- Un capital restant dû de 90 M€ fin 2022 soit 1440 € / habitant (supérieur de 5% à la moyenne de la strate 1367€ / habitant)
- Un poids de la dette en baisse : 11 M€ en 2023 (7,5 M€ en capital et 3,5 M€ d'intérêts)



La ville continue d'investir dans de nouveaux équipements

- Le complexe sportif et culturel du Bac d'Asnières, financé dans le cadre de la ZAC du Bac d'Asnières (3 M€ prévus en 2023)
- La grande médiathèque (13 M€ en 2023)
- Le projet Urban Osmose (3 M€ en 2023)
- Le groupe scolaire Clichy saint Ouen (2 M€ en 2023)
- Le Renouvellement des voiries (municipalisation) (0,4M€ en 2023)
- Le raccordement au SIAAPP (3 M€ en 2023)
- Les travaux sur les allées Gambetta (1 M€ en 2023)
- Le contrat de performance énergétique (0,5M€ en 2023)

Tout en maintenant un niveau d'investissement élevé pour la pérennisation du bâti existant (sécurité, accessibilité, transition énergétique)

→ montant prévisionnel des investissements de l'ordre de 60M€ en 2023

La ville continue d'investir et mobilise diverses sources de financement

Le financement de ces interventions est assuré par :

- La capacité d'autofinancement ;
- Le fond de compensation de la TVA qui correspond à un reversement de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ; (7 M€ en 2023)
- La taxe d'aménagement ; (8 M€ en 2023)
- Les cessions avec la poursuite d'opérations majeures 21 M€ en 2023 (Centre Henri Miller, Maison du peuple, Ilot Boisseau)
- L'obtention de cofinancements (Région, Département, MGP, Etat), notamment pour le complexe sportif et culturel du Bac d'Asnières dans le cadre du contrat de développement conclu avec le département (8 M€ en 2023 du département et de la région) et pour la Grande médiathèque – cinéma (2,5M€ en 2023)

Budget annexe stationnement

- ❑ Le budget annexe stationnement a connu en 2022 des mouvements budgétaires de nature exceptionnelle relatif au protocole de résiliation de la DSP avec Q-Park.
- ❑ Les perspectives 2023 tablent sur une tendance plus classique avec des recettes de fonctionnement de 3,6 M€ dont 1,6 M€ de redevance de stationnement et 2 M€ de forfait post stationnement et des charges de fonctionnement, hors dépenses exceptionnelles, stables autour de 2,9 M€.

